



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

La Garantie des Risques Locatifs (GRL) monte en puissance

Avec les assureurs, les bailleurs s'engagent dans le dispositif GRL !

L'APAGL et la CGI Assurances (groupe CGAIM), assureur privilégié de la FNAIM, signe la convention partenariale du nouveau dispositif GRL.

Cet accord prolonge l'engagement dès 2007 de CGI Assurances (CGIA) dans le dispositif initial et confirme la montée en puissance de la GRL et sa diffusion auprès d'un très grand nombre de bailleurs du privé.

Action Logement et l'Etat ont mis en place, en lien avec les assureurs, cette nouvelle garantie. Elle sécurise les revenus locatifs des propriétaires bailleurs davantage enclins à louer leurs appartements à des locataires ne présentant pas les garanties de solvabilité et que la précarisation des contrats de travail a fragilisés.

La GRL encourage en outre la reprise du paiement du loyer courant par le locataire en difficulté par la mise en place du traitement social des impayés.

Par cet engagement, CGI Assurances permettra - via les administrateurs de biens qui choisiront la GRL - que les bailleurs du parc privé (6 500 000 logements locatifs) soient couverts contre les risques d'impayés locatifs, élargissant ainsi le champ des candidats locataires. C'est une solution à la pénurie de logements économiquement accessibles.

Véritable garantie des revenus locatifs, elle est un contrat d'assurance privée dont une partie du risque est réassuré par Action Logement et l'Etat.

Lisibilité et simplicité plus grandes de souscription pour le bailleur, non-discrimination des locataires, sont les atouts du nouveau dispositif GRL qu'ensemble, CGI Assurances et l'APAGL entendent promouvoir.

Paris
Le 19 février 2010

Contact Presse : APAGL : Lucie CAHN (06 03 47 78 06)
CGI Assurances : Alain LEDEMAY (01 44 95 22 11 - alain.ledemay@cgaim.fr)



**Pour en savoir plus sur le dispositif, consulter le www.grl.fr*